

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés : 30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 16

Votants : 33

Procurations : 8

Date de la convocation :

27 juin 2025

SEANCE DU 4 juillet 2025

Délibération 2025-22

**OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
prévention et gestion des déchets ménagers 2024**

Le 4 juillet 2025 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au
lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre
de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALEND, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA
Anne-Marie BOUSQUET à Françoise THOMEL
Philippe DELEAN à Bernard ALEND
Denise LAURENT à Xavier WIIK
Daniel LE BLAY à Hassan EL JAZOULI
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Philippe DELEAN à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Patrick PEIRETTI, Khéra BADAoui, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250704-2025-22B-DE
Date de télétransmission : 27/09/2025
Date de réception en préfecture : 27/09/2025

H. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-17-1, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

Considérant que le Syndicat exerce la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de stockage ou de tri qui s'y rapportent, y compris les déchets issus des déchèteries,

Considérant que ces prestations sont effectuées soit par le Contrat de Partenariat Public-Privé signé en 2006 avec la Société VALOMED, incluant notamment la valorisation énergétique, soit dans le cadre de marchés publics, soit directement par UNIVALOM par sa régie de transport ou dans le cadre du compostage collectif de quartier,

Considérant que le rapport annuel 2024, annexé à la présente délibération, a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa séance du 18 juin 2025,

Il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

À titre indicatif, le Syndicat mixte a traité 241 095 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés au cours de l'année 2024, dont :

- Ordures ménagères résiduelles : 121 352 tonnes pour un montant 13 051 335 €HT
- Tri-conditionnement des EMR, Tri-valorisation des journaux magazines, et Verre : 25 378 tonnes pour un montant de 4 125 967 €HT
- Déchets verts : 32 942 tonnes pour un montant de 2 658 723 €HT
- Encombrants : 15 400 tonnes pour un montant de 2 470 653 €HT
- Gravats : 22 800 tonnes pour un montant de 1 459 237 €HT
- Déchets de bois : 7 438 tonnes pour un montant de 966 241 €HT
- Autres Filières : Ferrailles, Plâtre, Pneus, Cartons, Extincteurs, Huiles alimentaires, DMS, Piles, DEEE, Bouteilles de gaz, Huiles de vidange, DEA, ASL, ABJ, JJ, Batteries et textiles soit 15 785 tonnes pour un montant net de 1 020 483 €HT

De plus, 1 790 tonnes de déchets ont été évitées grâce au réemploi et au compostage.

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel 2024 d'UNIVALOM sur le Prix et la Qualité du Service Prévention et Traitement des déchets.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
Le Président


Jean LEONETTI

